



FICHE INSCRIPTION ASSOCIATION SPORTIVE COLLEGE GUILLAUME APOLLINAIRE



PIÈCES À FOURNIR

- **Fiche d'inscription** dûment remplie et **signée** en bas de la page. Nous vous conseillons de conserver une photocopie recto-verso de cette fiche pour les horaires et le règlement intérieur. Vous pouvez également la retrouver en téléchargement sur le site du collège.
- **Règlement** par espèces ou chèque bancaire **de 30 euros** à l'ordre de l' « Association sportive collège Apollinaire » ou **35 euros** si inscription à l'AS natation (le collège paye l'entrée).
- **Certificat médical** de non contre indication à la pratique du sport choisi.

IDENTITÉ DE L'ÉLÈVE

NOM : Prénom : Classe :
Adresse :
Code postal : Ville : Date de naissance :

PERSONNE À PRÉVENIR EN CAS D'ACCIDENT, DROIT A L'IMAGE.

NOM : Prénom :
Adresse :
Téléphone : Mobile : Mail :

- J'autorise les responsables de l'association sportive, à faire pratiquer en cas d'urgence, une intervention médicale ou chirurgicale.
- J'autorise l'utilisation pédagogique ou événementielle des photographies des activités des élèves de l'association sportive.
- J'ai bien pris connaissance du règlement intérieur de l'A.S (ci joint au verso).

ASSURANCE INDIVIDUELLE

Conformément à la loi, l'association sportive souscrit une assurance « responsabilité civile ». En vertu de l'article 38 de la loi du 16 juillet 1984, elle est tenue d'informer ses adhérents de leur intérêt à souscrire un contrat d'assurance de personne ayant pour objet de proposer des garanties forfaitaires en cas de dommage corporel.

Lors de mon adhésion, je reconnais :

- Avoir pris connaissance des dispositions d'assurance prises par l'association sportive du Collège Guillaume Apollinaire pour une bonne pratique et une protection satisfaisante dans l'exercice de mon activité
- Que, le cas échéant, si j'estime que les garanties sont insuffisantes en terme de remboursement ou de protection, je dois compléter ces garanties par une assurance complémentaire individuelle et personnelle « dommages corporels » et décharge de toute responsabilité l'AS du collège G. Apollinaire.

PROGRAMME DES ACTIVITES DE L'A.S

J'autorise mon enfant à participer à l'association sportive dans la ou les activités suivantes :

- ARTS DU CIRQUE : avec M. MEYER, 14h15 - 15h30 au gymnase M.T Eyquem.
- STEP : avec Mme LISE-GAUDREE de 13h00 - 14h15 au gymnase M.T Eyquem.
- Préparation GALA (Danse et STEP) : avec Mme LISE-GAUDREE de 14h15 - 15h30 au gymnase M.T Eyquem.
- BOXE FRANÇAISE : avec Mme ASSAUD, 14h45 - 16h00 au gymnase M.T Eyquem.
- NATATION : avec Mme ASSAUD, 16h20 - 17h30 à la piscine des Clayes sous Bois.
- RUGBY GARÇONS : avec M. ROZIER, M. SCOLAN, Mme CATHERINE 13h15 - 14h45, Stade des peupliers.
- RUGBY FILLES : avec M. ROZIER, M. SCOLAN, Mme CATHERINE 14h15 - 15h45, Stade des peupliers.
- TENNIS DE TABLE : avec M. MEYER, 13h - 14h15 au gymnase M.T Eyquem.

Date :

Signature :

Les professeurs d'E.P.S. seront heureux de vous accueillir le mercredi après-midi dans le cadre des activités proposées au sein de l'**Association Sportive (A.S.)** du collège dans le **cadre de l'union nationale du sport scolaire (U.N.S.S.)**. Ils vous proposent des activités variées et suivies.

Tout élève du collège peut s'inscrire à l'association sportive, à n'importe quel moment de l'année scolaire, en fournissant à n'importe quel professeur d'EPS :

une autorisation parentale, un certificat médical de non contre-indication à la pratique sportive de compétition, **une cotisation.**

L'adhésion est valable pour une année scolaire. Elle offre la possibilité de pratiquer une ou plusieurs activités, le mercredi après-midi, entre 13H et 17h30 et de participer aux différentes sorties organisées par l'association sportive. L'association sportive offre à tout adhérent, outre la possibilité de **s'entraîner et de participer à de multiples compétitions** dans une activité de son choix, l'opportunité de se **former et de prendre des responsabilités** diverses dans le fonctionnement de l'association même (comité directeur, journal) et /ou de l'activité sportive choisie (juge, arbitre). Les cours commencent dès la deuxième semaine de la rentrée scolaire.

ATTENTION : il n'y a pas de transports scolaires le mercredi après-midi. Les élèves doivent se rendre sur les lieux d'entraînement par leurs propres moyens. Il n'y a pas non plus de cantine à midi mais les élèves qui le souhaitent peuvent y manger avec un panier repas tiré de leur sac sous la surveillance des professeurs d'EPS.

Le programme général d'activité est élaboré et mis en œuvre par les établissements qui composent le **district de PLAISIR**, en liaison avec les services départemental, régional et national de l'UNSS. Il propose un juste équilibre entre entraînements et compétitions, pour chacune des activités pratiquées, mais fixe également les principes objectifs et règles de fonctionnement à suivre durant l'année scolaire.

Un calendrier est remis à chaque adhérent à titre indicatif, au début de l'année. Il peut être modifié pour des raisons diverses d'organisation. **Les élèves sont informés des horaires, des lieux de rendez-vous et de rencontres par affichage dans le hall du collège et du gymnase ou par le biais du site internet du collège.** Chaque élève est tenu de s'informer en consultant le panneau d'affichage et/ou le site du collège afin de pouvoir communiquer les renseignements utiles à sa famille.

Lorsque les élèves se déplacent, en car, en train ou en taxi, ils sont sous la **responsabilité** soit d'un professeur d'EPS du collège, soit d'un professeur d'un autre établissement du district, soit de tout autre personne adulte agréée, et ceci sans interruption, tout au long de l'après-midi. **Les élèves peuvent être convoqués directement sur le lieu de l'activité.**

A tout moment et en toutes circonstances ; il est demandé à chaque élève : de suivre les règles d'organisation et de sécurité données, de respecter le matériel et les installations, de respecter les autres joueurs et les professeurs ou personnes agréées qui les encadrent, de ne jamais se soustraire à la surveillance de ces mêmes personnes.

En cas de manquement grave ou répété à une de ces règles, le comité directeur peut décider, après étude des faits, de l'**exclusion de l'adhérent fautif, sans remboursement des frais d'inscription.** Si les faits le justifient, des sanctions plus importantes peuvent également être prises par l'établissement.

En cas de problème important, les professeurs responsables et/ou la direction de l'établissement prennent directement et le plus rapidement possible contact avec la famille. En cas de retard important lors d'un déplacement, ils préviennent le gardien du gymnase.

Durant les déplacements et l'ensemble des activités proposées, les élèves régulièrement inscrits et à jour de leur cotisation, sont **couverts par l'assurance MAIF contractée par l'association sportive** ; les parents sont cependant invités à prendre une Assurance Responsabilité Civile.

Dans un but éducatif, les formules de pratique sportive proposées par l'association sportive et l'Union Nationale du Sport Scolaire sont exclusivement collectives. L'inscription à l'association **implique donc un engagement fort de chacun** à participer régulièrement aux entraînements et aux compétitions, pour le bénéfice de tous. Pour le bon déroulement des compétitions, il est souhaitable de prévenir le professeur d'EPS en cas d'absence prévisible. **Toute absence** aux entraînements ou compétitions est signalée aux familles par le service de la vie scolaire au même titre qu'une absence à un cours.

Lors des différentes manifestations il est possible que des **photos** soient faites pour illustrer les articles du site du collège. Si vous vous y refusez il vous appartient de nous en informer dès le début de l'année.